

# Les Suisses en Haute-Marne 1880–1939

par Stéphanie Leu

L'immigration suisse en France a suscité jusqu'à présent peu de travaux d'importance. Pourtant elle fut loin d'être négligeable. En 1851, les Suisses représentent près de 6% des étrangers installés sur le territoire français et, malgré la loi de 1889 accordant automatiquement la nationalité à tout enfant né en France de parents étrangers, la communauté helvétique représente en 1891 7,5% de la population étrangère totale. Avec 83'117 membres, elle atteint son effectif maximum d'avant 1914. Des arrivées sont même vraisemblablement «organisées» par des offices français, comme les Pompes funèbres de Paris qui emploient en 1905 une vingtaine de natifs de Porrentruy. Après 1918, les données ne sont plus aussi précises mais le mouvement d'arrivée se poursuit massivement.<sup>1</sup> En 1932, selon le Conseil fédéral, les Suisses sont plus nombreux à vivre en France (140'000) que les Français en Suisse (50'000). A la veille de la guerre, G. Noiriol comptabilise 196'950 ressortissants helvétiques, en France et dans ses colonies. La communauté se concentre d'une part dans des villes et régions qui ont depuis longtemps attiré les légionnaires, les commerçants et les artisans comme Bordeaux, Paris,<sup>2</sup> Marseille ou la zone frontière, d'autre part dans des centres plus récents comme l'Algérie et le Maroc. L'entre-deux-guerres voit l'extension de ces centres anciens mais aussi la naissance de nouveaux lieux de colonisation en métropole, notamment, sur volonté gouvernementale, dans le Sud-Ouest.

---

<sup>1</sup> Archives fédérales suisses (AF), E 7170 (A) –/1, Bd. 23, «Notiz vom 15. VII. 35».

<sup>2</sup> Archives Nationales (AN), F 7 13484, «Die Ausländerfrage in Frankreich. Die Stellung der Schweizer», *National Zeitung* (Organ für Handel und Industrie. Anzeigblatt der Stadt Basel), janvier 1929. Cet article estime qu'un tiers de la «Quatrième Suisse» vit en France, dont près de 40'000 dans la seule capitale.

Dans cet article, nous nous intéresserons plus précisément aux Suisses qui se sont installés en Haute-Marne.<sup>3</sup> Situé en Champagne, aux frontières de la Lorraine, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, ce département se trouve en bordure de l'aire d'influence de Paris, à mi-chemin de la frontière suisse. Il appartient au Grand Est, région composée des départements frontaliers (Haut-Rhin, Doubs, Jura, Ain et Haute-Savoie) et de leurs arrière-pays respectifs (Haute-Saône, Belfort, Yonne, Côte d'Or, Vosges, et Haute-Marne). Or, cette zone présente une certaine unité géographique, qui a appelé une certaine homogénéité des migrations qui la traversent; ce sont des régions à dominante agricole, de haute et moyenne montagne, qui abritent également des zones industrielles, parfois dynamiques. Dans le cas de la Haute-Marne, cette distinction est presque caricaturale: un Sud agricole, peu peuplé, et herbeux et un Nord, pas forcément moins agricole dans sa partie occidentale, mais plus industriel et relativement peuplé le long de la vallée de la Marne. Il permet donc de mesurer un grand nombre de modalités de migration et d'intégration.

## I. L'attrait du Grand Est et de la Haute-Marne

En 1896, les Suisses sont 169 dans le département. Au début de l'année 1906, ils sont près de 400, mais une chute brutale au premier semestre de 1907 fait passer l'effectif à 217. Si C. Delfosse avance l'hypothèse d'un changement de mode de comptabilisation,<sup>4</sup> il semble maintenant admis que cette rupture correspond plutôt au départ des travailleurs employés à la construction du canal de la Marne à la Saône, achevé en février 1907. Toutefois l'effectif repart immédiatement à la hausse, ce qui fait apparaître une nouvelle forme de migration, qui sera continue, même en période de guerre: 496 en 1920, les Suisses sont près de 1120 en 1926, 1139 en 1929. Certes, en 1939, on n'en compte plus que 900, mais la loi de 1927 a permis la naturalisation de nombreux enfants. Ces chiffres peuvent paraître faibles. Mais l'augmentation apparaît significative si elle est mise en regard avec l'évolution de la population d'accueil, d'une part, et de la population étrangère, d'autre part. Or, la communauté augmente relativement sa part au sein d'une population totale constamment orientée à la baisse. Elle représente en 1891, 0,16%, puis en 1926,

---

<sup>3</sup> Travail ayant, en partie, pour base des questionnaires et des interviews effectués en 2000.

<sup>4</sup> Delfosse, Claire, *Une approche géoethnologique des frontières culturelles*, Paris, Ministère de la culture/ Mission du patrimoine ethnologique/SEGES, 1994, p. 36.

0,57%, enfin en 1936, 0,54%. Or, ce taux est bien supérieur à la moyenne française. De même, les Suisses représentent entre 11,5% et 20% de la population étrangère, contre une moyenne nationale de 5-6%.<sup>5</sup> En 1926, aucune région située plus à l'ouest ne présente un tel résultat.

Cette évolution marque également une mutation décisive de la composition socioprofessionnelle du groupe. Si, en 1886, l'essentiel des migrants œuvraient dans le secteur secondaire, dès 1914, ceux-ci sont sous-représentés. Ils n'affirment plus leur importance que dans le Nord du département, le long de la vallée de la Marne. L'augmentation profite surtout aux professions du secteur primaire et aux fromagers. En particulier, l'arrondissement de Langres, au Sud, qui n'accueille aucun fromager, ni laitier en 1886 voit cette population passer à 38, alors que les employés de culture, quasiment absents du recensement précédent, deviennent majoritaires. On touche ici à une spécificité majeure de cette migration, à savoir à partir de 1910, son identification presque totale à un type de métier, qui choisit le Sud du département comme lieu d'installation privilégié. De fait, bien que les données soient lacunaires, on peut remarquer une coïncidence historique tout à fait remarquable. Au moment où, en 1907, la majeure partie des migrants du bâtiment repart, l'arrivée des fromagers et agriculteurs, bien qu'à ses prémices, va crescendo. La tendance est nette: sur 47 fromagers recensés en 1914 et 1916, 9 sont arrivés entre 1900 et 1907, 29 entre 1907 et 1914, et 9 entre 1914 et 1918.<sup>6</sup> Cette présence ne cesse ensuite de croître au point d'éclipser dans la mémoire collective les autres migrations. En 1926, 300 chefs de famille sont occupés dans l'agriculture.

Les besoins sont alors immenses. Outre les conséquences d'une transition démographique vite achevée, d'une industrialisation qui a attiré les paysans locaux, d'un fort exode rural et de graves épidémies de choléra, le besoin croissant d'une main-d'œuvre «à plein temps» et non plus de saison, s'accélère avec le premier conflit mondial, qui, en plus des pertes qu'il occasionne, accélère l'entrée de jeunes fils d'agriculteurs dans la fonction publique. De nombreux hectares sont laissés en friche. Facteur aggravant, la plupart des terres sont difficilement cultivables. Elles sont rachetées pour une «bouchée de pain» par des migrants, dont l'une des raisons de l'exil réside

---

<sup>5</sup> Delfosse, C. (note 4), p. 61.

<sup>6</sup> Archives Départementales de la Haute-Marne (AD), série M.

justement dans l'absence même de la possibilité d'accession à la propriété. En même temps, ces migrants ont contribué à une petite «révolution agricole». Alors que la Haute-Marne est au XIX<sup>e</sup> siècle une zone de polyculture traditionnelle avec céréales, vignes, plantes sarclées et jachère, elle devient, en l'espace d'une trentaine d'années (1890–1920), une terre fromagère. Elle est ainsi touchée selon la même logique que celle qui avait déjà présidé au développement de cette production, dès la Monarchie de Juillet, dans les départements du Doubs, de l'Ain et du Jura. En Haute-Marne, mais aussi dans les Vosges et la Haute-Saône, l'installation progressive de cette nouvelle économie, motivée par une hausse croissante de la demande, se traduit tout d'abord, dans les premières décennies du siècle, par l'implantation de succursales de grandes maisons,<sup>7</sup> comme Graf à Heuilley-le-Grand,<sup>8</sup> et d'éleveurs travaillant pour elles, afin d'étendre la zone de collecte du lait. On assiste donc à une intégration des pâtures à un vaste district industriel groupant un ensemble de petits producteurs travaillant pour un centre transformateur situé dans l'Est, voire en Suisse même. Mais, parallèlement à ce système de production institué par ceux que l'on appelle «les barons du fromage», qui deviendra minoritaire, on assiste à l'ouverture de fruitières. Dès 1901, une dizaine est recensée dans l'angle Sud-Est de la Haute-Marne. De même, des indépendants fondent leur propre entreprise. Au-delà de la forme de l'installation, tous ces migrants introduisent les fromages suisses comme le gruyère et l'emmental, mais permettent également l'industrialisation des productions locales comme le langres, jusque là destinées à l'autoconsommation. De meilleure qualité, le fromage produit dans ces zones se vend de mieux en mieux. Signe de cette réussite, les économistes suisses s'inquiètent dans l'entre-deux-guerres de la production croissante de gruyère et d'emmental à l'étranger, et tout particulièrement en France.<sup>9</sup>

Cette activité fromagère symbolise, à elle seule, une grande partie de la migration suisse. En effet, à partir des années 1910, quelle que soit la branche considérée, c'est un personnel majoritairement qualifié et novateur qui vient

---

<sup>7</sup> Cette politique vise également à éviter les droits d'importation sur les fromages que la France institue en 1880.

<sup>8</sup> *Graf & Tartinette*, document publicitaire, 1933, 20 p.

<sup>9</sup> AF E 2400 –/9001, vol. 15 A, chancellerie de Besançon, 1929: «Besonders die hiesige Milchwirtschaft ist sehr gut entwickelt; die für die Schweiz *nicht unerhebliche* Konkurrenz liegt zum großen Teil auch hier in Schweizerhänden.»

compenser le déficit chronique de la France en ouvriers.<sup>10</sup> C'est le cas des artisans actifs dans les secteurs du bois (charpentier, menuisier...), du textile, de l'horlogerie ou dans les métiers de bouche. Dans le domaine strictement industriel, une distinction géographique s'impose toutefois: plus la frontière est proche, plus les travailleurs d'usines, originaires essentiellement des cantons frontalières et du Tessin, sont nombreux. En Haute-Marne, les arrivées de ce type sont donc rares. Seul témoignage réel: en 1923, une entreprise de Melay fait venir deux fraiseurs de Porrentruy.<sup>11</sup> Malgré cela, la migration n'est pas exclusivement le fait de spécialistes. Une grande mobilité professionnelle caractérise certains migrants sans qualification venus vendre des compétences multiples: par exemple, un couple de Beatenberg travaille comme employé de ferme, avant de parcourir le canton de Fayl-Billot «pour travaux divers (fermes, carrière, façonnage de bois)»<sup>12</sup>. Néanmoins, après 1931, ces cas deviennent rares. Les cartes d'identité ne sont désormais valables que pour le seul métier pour lequel elles ont été délivrées; tout changement signifie alors une nouvelle course aux papiers, entreprise dans la crainte de l'expulsion.

## II. Mobilité et stratégies d'installation

### A. Les Suisses: des «Zugvögel»?<sup>13</sup>

A l'origine de ces migrations, il n'y a pas toujours d'information précise. Certes, dans une forte proportion d'arrivées, il nous manque ce qui est susceptible d'avoir fait le lien entre le lieu de départ et le(s) lieu(x) de passage et finalement d'arrivée. Beaucoup de ces histoires obéissent plus à une logique d'errance au gré de possibilités supposées qu'à un véritable projet défini depuis la Suisse. Toutefois, l'obligation de visas puis, dès 1926, le renforcement de la législation, comme l'obligation de posséder un contrat de travail,

---

<sup>10</sup> AF E 2001 (B) -/2, vol. 51. Une lettre du Département politique fédéral à l'Ambassade de Suisse précise: «Ungelernte Arbeiter besitze Frankreich genügend», novembre 1921.

<sup>11</sup> AD, 166 M 19.

<sup>12</sup> Questionnaire, août 2000.

<sup>13</sup> Expression du consul de Besançon.

rendent les migrations forcément moins spontanées qu'elles pouvaient encore l'être dans les décennies précédentes. Au pire, elles sont clandestines. Or, si les consuls expliquent inlassablement qu'il est possible de faire régulariser une situation sur le sol français, celle-ci est fort dépendante de la libéralité des préfets.<sup>14</sup> En règle générale, elle est facile à obtenir pour les agriculteurs. Au contraire, les ouvriers sans qualification, concurrents directs de la main-d'œuvre autochtone, voient leurs chances d'être régularisés se restreindre.

Pour échapper à ces mésaventures, la plupart des artisans, des ouvriers et des migrants sans spécialité profitent des informations et des aides données par les organismes et les consulats suisses pour leur première installation. Puis ce groupe, aussi hétérogène soit-il, connaît un espace de parcours excessivement vaste: ses membres circulent à travers les départements de l'Ain, de la Seine et Marne, de la Meuse avant de pénétrer en Haute-Marne, souvent par l'Ouest ou le Nord-Est. Au sein du département, lorsqu'il y a sédentarisation, celle-ci est majoritaire dans le Nord, où les industries sont implantées et où les exploitations agricoles ont besoin d'un personnel nombreux<sup>15</sup> en raison de leur grande superficie<sup>16</sup>. Mais la plupart du groupe, extrêmement mobile, poursuit son chemin.

En revanche, cette voie officielle, même pour la première installation, est largement minoritaire dans le secteur primaire et pour les migrants de spécialité. Les migrations sont ici souvent transitions plus que ruptures. En particulier, les saisons permettent souvent de «repérer» les possibilités d'établissement, d'intégrer l'idée d'un départ, qui se précipite pendant et après le premier

---

<sup>14</sup> AF E 2400 -/9001, vol. 15 A, Consulat de Besançon, 1923 ou encore, AF E 2400 -/9001, vol. 18 A, Dijon, 1934. Le consul à Dijon mentionne l'exemple d'un saisonnier qui n'a pu obtenir à temps une carte d'identité de travailleur et a été expulsé. La critique des autorités françaises y est sévère, d'autant que tous y lisent une véritable violation du traité d'établissement de 1882.

<sup>15</sup> Delfosse, C., *Une approche*, p. 68.

<sup>16</sup> AD, 78 M 1: J. Siméon Brulhart, né en 1879, est marcaire: Il est inscrit pour la première fois en janvier 1908 à Blaise sous Arzillières, puis il séjourne à Hauteville de juin à novembre 1908, à Louppy le Château du 19 novembre 1908 au 26 novembre 1910. Il arrive à Laneuville le 27 février 1911, à Poincy le 7 mai 1911, à Château Thierry le 15 août 1911, à St. Maure le 19 septembre 1912, à Stes-Parres aux Tertres en décembre 1912, à Châtillon sur Seine le 21 mai 1913, puis de nouveau à Stes-Parres aux Tertres, où il reste jusqu'en septembre 1913. De là, il rejoint Vendevure sur Barse, qu'il quitte en mars 1914, pour revenir à Stes-Parres aux Tertres d'avril à juin. Il rejoint la ferme de la Lucine en juin 1914.

conflit mondial. A. Kursner est ainsi «venu pour la première fois en France en 1908, occupé pendant toute la bonne saison à la garde des troupeaux sur la montagne de Gettaz (Jura) pour le compte d'un de ses oncles demeuré en Suisse». Il répète ce travail chaque saison jusqu'en 1913, avant d'être mobilisé. En 1916, après son service, il s'installe à Chaumont, et s'y fixe définitivement.<sup>17</sup> Cette première installation qui réussit génère la mise en route d'un réseau de migration, qui se complexifie à mesure que de nouvelles arrivées ont lieu, selon le principe bien connu de la *chain-migration*. Et si, dans les premiers temps, l'information est exclusivement transmise depuis la France vers la Suisse, elle l'est de plus en plus de France vers d'autres départements. Activée par des «Suisse-pionniers», elle provoque progressivement le déplacement de la communauté installée près des frontières et, avec elle, de la zone de production fromagère. En conséquence, ce groupe suit un chemin linéaire, marqué par une double progression. L'une s'effectue selon un chemin Doubs-Jura/Belfort/Haute-Saône/Haute-Marne; l'autre depuis les cantons de Fribourg, Vaud ou Berne puis par l'Ain, et le Rhône vers la Haute-Marne.

Même s'il existe autant de voies d'information qu'il existe de chemins de migration, ces déplacements s'effectuent donc dans le cadre de larges réseaux de sociabilité d'ordre amical, professionnel et/ou géographique, ce qui explique l'étroitesse de la zone de recrutement des migrants. Ainsi les fromagers sont principalement originaires de Fribourg jusqu'en 1914, puis de Thurgovie, de Saint-Gall mais surtout de Berne et Lucerne. De fait, on assiste au déplacement d'une même micro-société, extrêmement solidaire, depuis la Suisse vers la France. Toutefois, malgré cette inscription manifeste dans des réseaux complexes, beaucoup veulent voir leur arrivée comme le fruit du hasard. On peut retenir cette jolie expression de M. Schaltegger qui, malgré son attachement si perceptible au destin, confie, comme dans un lapsus, que c'est une «pincée de hasard»<sup>18</sup>, qui le mène là où il est, mais une pincée seulement...

En revanche, la fréquence des arrêts sur ces chemins de migration dépend non du métier mais de la motivation première du voyage. Ainsi, les migrations «professionnelles» sont les plus nomades. Lorsqu'elles se fixent, elles ne le font qu'au bout de plusieurs années. De plus, face à la forte demande qui s'exerce dans certains métiers (fromagerie, mais aussi électricien...), la main-

---

<sup>17</sup> AD, 166 M 14.

<sup>18</sup> Schaltegger, Albert, *Mémoires*, manuscrit, p. 16.

d'œuvre joue de la concurrence. Dijon s'inquiète en 1929 du départ de nombreux Suisses pour des «emplois plus rémunérateurs dans les départements limitrophes» du Nord de son arrondissement,<sup>19</sup> comme la Haute-Marne. Paul I., arrivé en provenance de Röthenbach (BE)<sup>20</sup> profite par exemple de ce système et travaille pour cinq employeurs suisses ou français en Côte d'Or puis en Haute-Marne. Si le mariage est une raison majeure de sédentarisation pour les artisans et ouvriers, les migrants agricoles cherchent en priorité une terre ou une gérance, le mariage n'étant que secondaire dans la décision d'arrêter le trajet. Mais, à l'inverse de ces migrations «professionnelles» fortement mobiles, les arrivées de type «familial», majoritaires dans l'entre-deux-guerres, occasionnent peu de déplacement. Dans ce cas, la mobilité éventuelle suit de loin l'installation. Seul un possible retour en Suisse ou le fractionnement de la cellule familiale provoquent les mouvements.

## B. Un moyen de promotion sociale

Passée cette installation, il est malheureusement très difficile de juger précisément la réussite de la communauté. Si, dans les dossiers de naturalisation, aucun des très rares pétitionnaires ne peut payer l'intégralité des droits de sceau, certains succès sont flagrants, comme ce fromager, qui a tenu à approvisionner ses marchés, et dont le nom «Oertli» est actuellement attaché à l'une des plus grandes entreprises du secteur routier de l'Est français. Cette importance économique croissante se traduit par une enquête de 1939<sup>21</sup> sur les étrangers artisans, commerçants et industriels propriétaires de biens immobiliers. 47 Suisses sont concernés (3/4 des étrangers du département), 32 sont fromagers ou agriculteurs.

On remarque surtout que l'ascension sociale est globalement liée à la mobilité décrite plus haut. En ce sens, il ne nous semble pas impossible de comparer les fréquents changements de places avec l'ancien système de la «Gesellentanz», qui permettait d'être définitivement reconnu. Ainsi M. Wal., après un apprentissage à Mattstetten (BE), arrive en 1923 comme commis, fonction qu'il exerce dans le Doubs et en Haute-Marne jusqu'en 1930. Puis, il est en-

---

<sup>19</sup> AF E 2400 -/9001, vol. 36 A.

<sup>20</sup> Interview, Chalindrey, juillet 2000.

<sup>21</sup> AD, M 1384.

gagé comme gérant d'une fromagerie, avant de se mettre à son compte avant 1939.<sup>22</sup> Les modalités d'accession à la propriété sont peu variées. En particulier, les familles ont peu profité de cette circonstance, sur laquelle tant d'auteurs insistent pourtant, à savoir la faiblesse continue du franc français ou plutôt la forte valeur du franc suisse. Mauco impute entièrement à cette prime accordée par le change le développement rapide de la colonisation suisse. Rares pourtant sont les migrants qui achètent directement. L'achat est essentiellement payé par le travail des années écoulées et par les emprunts. Certains ont tout au plus profité de l'apport de capitaux suisses, certainement l'anticipation de la part d'héritage. Dans le dossier de naturalisation d'E. Spring, cultivateur à Romain sur Meuse, on lit cette remarque:

«Le demandeur qui exerça jusqu'en 1920 la profession de domestique de culture, exploite depuis cette date une ferme de 40 hectares environ qui peut lui rapporter 20'000 francs mais pour laquelle il paie un fermage de 6'500 francs. Ne possédant absolument rien il dut emprunter en Suisse [veuf et remarié, il emprunte à son premier beau-père] pour monter cette ferme une somme de 18'000 francs or, soit 88'200 francs environ.»<sup>23</sup>

### C. Une tradition migratoire fortement ancrée

Toutefois, une part infime de la communauté ne réussit pas son intégration économique, repart ou poursuit son chemin. D'ailleurs, même pour ceux qui réussissent, le contexte migratoire en Suisse a éveillé l'envie de poursuivre la légende, l'Est français n'étant pas forcément un but en soi. M. L. nous précise que sa famille, si elle n'avait suivi que les vœux du père, «aurait continué vers l'Amérique». Tout était prévu, mais la peur des Indiens l'emporte et la famille décide de rester sur ce bout de territoire finalement peu dangereux qu'est la Haute-Marne.<sup>24</sup>

De plus, même si la sédentarisation est acquise rapidement, en particulier pour les fromagers, la grande majorité entretient une réelle identité de «Suisse de l'étranger». M. Schaltegger écrit:

---

<sup>22</sup> Questionnaire, novembre 2000.

<sup>23</sup> AD, 166 M 18.

<sup>24</sup> Interview, Châteauvillain, juin 2000.

«Quant au virus de prendre le large [sic.] pour chercher fortune, il doit venir de mon père, puisqu'un de ses frères a trouvé son bout de terre en Australie, alors qu'un deuxième est expatrié en Prusse-Orientale.»<sup>25</sup>

De même, dans les dossiers de naturalisation, on trouve souvent la trace d'un «oncle d'Amérique», d'une tante en Argentine, d'une sœur en Italie, ou d'un oncle en Norvège. Tous participent de cette grande diaspora, qui est part de l'identité collective. Pourtant, dans la pratique, cette «Quatrième Suisse» n'a pas le caractère épuré, «suisse», que d'aucun aimerait que ces membres présentent. Leur identité se combine aux influences nouvelles locales. Comme le souligne Arlettaz, le concept de «Quatrième Suisse» «confond les origines culturelles et l'identité nationale; de plus, il tend à occulter le processus historique qui modifie l'identité des personnes concernées, à savoir le processus migratoire»<sup>26</sup>. Or, plusieurs facteurs ont forcé cette adaptation nécessaire à l'acceptation.

### III. Entre étrangeté et intérêt économique

#### A. Une neutralité gênante

La question du service militaire est centrale, d'autant que beaucoup de migrants ne s'immatriculent pas auprès des consulats afin d'y échapper, ce qui provoque de vives réactions tant du côté suisse<sup>27</sup> que français. Mais elle apparaît bien plus problématique pour les enfants nés en France de parents étrangers. Si le problème est officiellement réglé avec la loi de 1889, qui les rend automatiquement français s'ils ne déposent pas une contraignante demande de répudiation dans l'année de leur majorité, les conséquences de l'ancienne loi

---

<sup>25</sup> Schaltegger, A. (note 18), p. 2–3. Un oncle était parti à la génération précédente. Marié à une indigène, un de ses fils est devenu colonel. Elu président de la République, Guzman a «été victime de sa droiture car il a voulu donner des terres aux indigènes [sic.]».

<sup>26</sup> Arlettaz, Gérald, ««Les Suisses de l'étranger» et l'identité nationale», *Etudes et Sources*, no 12, Berne, Archives fédérales suisses, 1986, p. 8.

<sup>27</sup> AF E 2400 –/9001. En 1920, Besançon se plaint des arriérés de taxes militaires, mais demande une grande clémence pour les ouvriers déshérités. En revanche, la plus grande fermeté est requise pour les fromagers, qui, bien qu'enrichis, seraient les moins enclins à s'en acquitter.

se lisent sur le long terme. Jusque dans les années 1920, l'âge avancé des pétitionnaires à la demande de naturalisation est interprété comme une preuve d'avoir voulu échapper au service et à l'appel de réservistes.<sup>28</sup> De plus, au-delà des considérations juridiques, être citoyen d'un pays neutre attise certaines jalousies, a fortiori lorsque le migrant parle une langue «germanique». Au mieux, cela provoque une certaine froideur, ce qu'exprime Schor, lorsqu'il souligne que les Français n'étaient pas portés vers les Suisses par ce même «élan sentimental»<sup>29</sup> que celui qui les guidait vers les Belges, qui avaient combattu dans les mêmes tranchées. L'armée est alors considérée, dans ces lieux proches des combats, comme l'institution ultime formatrice de la citoyenneté; elle marque l'entrée dans une même communauté de sang. M. Schaltegger fils, né en France, n'a été considéré comme français par ses amis qu'après avoir fait la Guerre d'Algérie.<sup>30</sup>

## B. L'accueil chaotique des «parpillots» et des «boches»

Au contraire de l'attitude face au service national, la religion n'appartient pas à la sphère publique, surtout après 1905. Se logeant dans la sphère privée, les attitudes relevées face à cette différence sont autant de témoins de l'attention portée par les accueillants sur l'arrivant. Elles marquent le difficile trajet vers la reconnaissance, l'acceptation puis l'intégration des cultures. Or, à l'attachement des migrants à leur religion répond souvent la peur des «parpillots», savamment entretenue par l'Eglise et par certains de ses desservants. Certains prêtres, jusque dans les années 1950, changent de trottoir lorsqu'il croise des «hérétiques», d'autres refusent de célébrer des enterrements religieux,<sup>31</sup> d'autres encore interdisent aux enfants de protestants de sonner les cloches. Si ces témoignages puisent moins dans les récits des parents que dans les souvenirs d'enfance des témoins, ces frustrations d'avoir été exclu d'activités symboliques du village sont encore vives et marquent

---

<sup>28</sup> Mauco, Gérard et Demangeot, Albert, *Documents pour servir à l'étude des étrangers de l'agriculture française*, Paris, Hermann, 1939, p. 248 ss. Les exemples sont nombreux. Pas un département sans que soit précisé que les Suisses sont les moins «motivés» des étrangers par le service.

<sup>29</sup> Schor, Ralph, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 231.

<sup>30</sup> Interview, Jorquenay, juillet 2000.

<sup>31</sup> Interview, ferme de Varencey, Laferté sur Aube, septembre 2000.

l'importance extrême qu'elles ont pu tenir dans le long et lourd processus d'intégration des enfants eux-mêmes mais aussi de leurs parents.

Toutefois, alors que certains trouvent sans problèmes des preuves d'intolérance en matière de religion, d'autres rejettent même l'idée que celle-ci ait pu jouer un quelconque rôle. Car, entre l'ami d'un prêtre, qui décide de se convertir pour recevoir l'extrême-onction,<sup>32</sup> et le refus d'un autre diacre de donner cette même extrême-onction à un jeune catholique soigné par une «hétérique»,<sup>33</sup> on décèle l'importance des relations de personnes.

Or, s'ils ne s'éclairent qu'au cas par cas, ces problèmes apparaissent souvent en liaison avec un autre frein à l'acceptation, bien plus important: la méconnaissance totale des cultures et, en particulier, l'amalgame allemand/suisse alémanique. C'est ainsi que Paul I. est expulsé de Haute-Marne en 1914. Ce département fait en effet partie de la zone d'exclusion des armées, dont doit se tenir éloigné tout étranger dont le pays est... en guerre contre la France. Plus généralement, le commentaire d'un préfet<sup>34</sup> en dit long sur cette idée qu'un germanophone pourrait être un peu allemand et donc un peu dangereux et qu'un francophone est un peu Français, et donc facilement assimilable. Dans les dossiers de naturalisation, on ne retrouve d'ailleurs (presque) jamais pour un alémanique cette remarque de parfaite assimilation, sauf au bout d'une trentaine d'années de présence ininterrompue et d'une «maîtrise courante de la langue». En revanche, l'argument imparable pour justifier un avis favorable est l'oubli des origines. Mieux, on invoque une rentabilité potentielle, souvent purement économique. Or les difficultés rencontrées par les communautés germanophones, si elles sont plus ou moins larvées dans les moments tout relatifs de «détente» des relations avec l'Allemagne, remontent à la surface avec encore plus de force dans les années de crise, pendant lesquelles les attaques personnelles contre leurs intérêts sont les plus nombreuses (refus de prêts, de naturalisation, de permis de construire...).

Car la maîtrise de la langue allemande, y compris pour les Romands, condamne la communauté à une surexposition, qui fait de chacun de ses

---

<sup>32</sup> Questionnaire, janvier 2001.

<sup>33</sup> Interview, Châteauvillain, juin 2000.

<sup>34</sup> AD, 166 M 18: «Il s'adapte parfaitement aux mœurs françaises ce qu'explique d'ailleurs son origine romande.»

gestes un témoignage d'une possible «intelligence avec l'ennemi». Ainsi M. Batschelet, agriculteur, est arrivé en France en 1912. Dans sa demande de naturalisation datée de 1932, époque à laquelle une certaine confusion a resurgi, on peut lire:

«Son attitude au point de vue national du mari [sic.] a donné lieu à critique pendant la période de guerre. Le 4 août 1914, il quittait avec sa famille la commune d'Herseange (Meurthe et Moselle), où il était fromager, pour venir résider à Cosnes et Romain, où il n'avait aucun intérêt. On [lui] reprochait [...] d'avoir trop sympathisé avec les ennemis; il avait toute la confiance des autorités allemandes, qui lui avaient remis cheval et voiture pour amener chaque matin à la Kommandantur de Longwy le lait.»<sup>35</sup>

En raison de cet événement, et alors même que les enfants du pétitionnaire sont jugés, de manière surprenante, «tout à fait assimilés», le préfet affirme que cette famille n'est pas française.

Pourtant, à l'exception d'une enquête de 1934 certainement dictée dans le but de contrôler les personnes originaires de la zone germanique, les Suisses apparaissent rarement dans les rapports des préfets. Cette seule enquête indique d'ailleurs que leur surveillance n'a donné aucun résultat positif: «la plupart, Suisses de langue alémanique sont venus en France pour exercer réellement leur métier d'agriculteurs ou de fromagers.» Or, les termes employés sont d'autant plus évocateurs que ce texte est repris intégralement du rapport d'un Commissaire spécial. Seulement, ce dernier ne dit pas «alémanique» mais de «langue allemande»<sup>36</sup>. Cette modification montre sûrement une volonté d'éviter toute confusion, de clairement séparer deux groupes: l'un allemand potentiellement dangereux et l'autre, réputé bien intégré, inoffensif, «neutre» et peu intéressé par la politique. Car, au final, les Suisses jouissent d'une bonne réputation auprès de dirigeants conscients de l'apport de la communauté et influencés par ces nombreuses études de l'époque qui apportent des descriptions plus qu'avantageuses du travailleur suisse.

En conséquence, comprendre que l'activité est clairement dissociée de celui qui l'apporte, permet de sortir de ce paradoxe qui semble définir l'attitude des Français envers les Suisses, caractérisée tout à la fois par sa tolérance et sa

---

<sup>35</sup> AD, 166 M 2.

<sup>36</sup> AD, M 1189.

méfiance à l'égard de celui qui apporte le savoir. Car, si les attaques contre les Suisses sont diffuses et rarement directes, c'est parce qu'elles seraient susceptibles d'annihiler le développement économique, auquel ils contribuent.

### C. Une acceptation finalement évidente

En effet, un jugement plus rationnel fondé sur la réussite économique prend le pas sur les différences culturelles de tous ordres. A la question de savoir comment la famille a été accueillie, on ne répond souvent que par cette seule phrase, ultime preuve du caractère inextricable des deux termes de la proposition: «La fabrication de fromage de gruyère a permis aux nombreux petits agriculteurs d'écouler leur lait et de ce fait avoir un revenu non négligeable.»<sup>37</sup>

Dans le secteur primaire, les contacts dépassent la simple pratique d'intégration à un groupe comme le syndicat. Les fermiers et les fromagers doivent créer un réseau de clientèle, ce qui les inscrit d'emblée dans un rapport de domination qui attise les tensions. Pour cette raison, le système est parfois pensé par les Français avec une certaine défiance. Certains, conscients de l'apport de l'activité, essaient alors moins de mettre en valeur les efforts des uns que les sacrifices des autres. En Haute-Saône, on explique que «les Suisses s'adaptent vite aux us du pays car la fréquentation et les relations avec les habitants du pays se fait rapidement, de par l'obligation de porter le lait au Chalet».<sup>38</sup> La relation logique et la signification symbolique induites par cette phrase sont primordiales pour comprendre le type d'échange qui se met en place autour de la fonction assumée par l'arrivant. On imagine facilement que l'assimilation est montée en même temps que le lait par les autochtones, en échange d'une tâche qu'ils acceptent de par la logique économique nouvellement instaurée, que leur impose, du haut de leur «Chalet», les fromagers. Ce jeu d'échange se remarque également dans la francisation systématique de prénoms comme Hans, Fritz ou Gottfried.<sup>39</sup> S'il est difficile d'en

---

<sup>37</sup> Questionnaire, juillet 2000.

<sup>38</sup> Mauco, G. et Demangeot, A. (note 28).

<sup>39</sup> Cas extrême: G. Studer apparaît trois fois dans des recensements, sous trois formes différentes. En 1914 (AD 78 M 2), en pleine guerre, en version originale, «Gottfried» puis successivement, lors de l'année 1939 (AD, M 1353), en mars dans la version française,

identifier le responsable, ces changements de prénom s'inscrivent sans nul doute dans une volonté d'oublier ou de faire oublier des origines pouvant paraître «douteuses». Ils traduisent une résolution d'accélération de l'intégration, en gommant dans l'immédiateté de la migration l'in-compréhensible, l'imprononçable, en bref l'étrange, dans un sécurisant processus, même très atténué, de travestissement social, remarqué dans de nombreux autres phénomènes migratoires.

Cette promotion a malgré tout pu devenir ostentatoire. M. Schaltegger se souvient:

«Il y avait quelques Suisses vers les années 30 qui jugeaient nécessaire de se faire voir. Ils se trouvaient dans les cafés de Langres à faire les malins; ils s'amusaient à allumer des cigares avec des billets de banque: ça fait mauvaise réputation.»

Au même moment, les consuls de Nancy<sup>40</sup> et de Besançon notent que, partout en France, de plus en plus de Suisses se retrouvent devant les tribunaux, alors qu'ils étaient jusque là les moins représentés.<sup>41</sup> Néanmoins, les exemples cités concernent les seules années 1930. Ces événements sont-ils la preuve que la réussite étant assurée, certains prennent des libertés avec l'austérité qui leur avait permis de s'intégrer? Ou bien faut-il interpréter la mise en valeur de ces faits divers comme un témoin de la plus grande attention qui leur est portée par les consulats, du fait du grand retentissement de tels actes chez une opinion publique de plus en plus xénophobe? S'il est difficile de répondre à cette question, la seconde possibilité doit, selon toute vraisemblance, être privilégiée.

---

«Geoffroy», puis en décembre 1939, alors que la guerre est déclarée, sous une forme germanique «francisée», à savoir (AD, M 1384) «Godefried».

<sup>40</sup> AF E 2400 -/9001, vol. 68 A, Nancy, janvier 1931.

<sup>41</sup> AF E 2400 -/9001, vol. 18 A: «Nos compatriotes sont traités de sales Suisses et de Boches (même les Suisses romands) [...] les torts ne se trouvent pas d'un seul côté. Beaucoup trop de compatriotes des deux sexes, se sont complètement *démoralisés* ici sous l'influence des mœurs plus faciles, à tel point que les journaux locaux ont, journellement, à relater les exploits des sujets suisses poursuivis pour ivresse, tapage nocturne, vol, abus de confiance, vagabondage [...]», Besançon, 1931.

## IV. Intégration ou assimilation?

### A. Un renversement des alliances

Car s'il est clair que la mauvaise conduite d'une partie du groupe rejaillit dans la perception qu'ont les autochtones de l'ensemble de la communauté, la plupart sont parfaitement intégrés. Cette intégration s'explique surtout par une grande dispersion des arrivées, qui ne sont visibles qu'à l'échelle locale. Dès 1888, certains députés ont confirmé cette impression en parlant «d'infiltration suisse» dans l'Est français, alors qu'ils qualifiaient les immigrants italiens d'occupants.<sup>42</sup> En 1939, on dénombre des Suisses dans l'exacte moitié des villages du département pour une population totale alors estimée à 896. En moyenne, cela représente moins de quatre personnes par village, même si ce résultat cache quelques disparités. L'intégration à la société villageoise n'en est que facilitée, d'autant que l'alliance avec une famille locale lie définitivement le migrant et/ou ses descendants dans un second réseau de sociabilité ancien, stable et bien «français»<sup>43</sup>.

Toutefois, cette question de la situation matrimoniale et ses implications est complexe. En 1914, sur 168 «chefs de famille», 105 sont célibataires. 24 sont mariés à des Suisses; 16 sont actifs dans le secteur primaire ou dans l'industrie agroalimentaire. Si le mariage avec des représentants d'autres communautés immigrées est sous-représenté, le mariage avec des Français(es) est déjà important et deviendra majoritaire,<sup>44</sup> même si, dans l'entre-deux-guerres, des rencontres ont lieu au sein de la communauté suisse. Mais, alors même que les mariages mixtes sont nombreux, ceux-ci n'appellent pas de francisation automatique et en particulier pas de demandes de naturalisation. Or cet état de fait, qui entre en contradiction avec l'attitude de la communauté suisse de France dans son ensemble, ne s'explique pas seulement par cette méconnaissance globale des lois, suisses et françaises, sur laquelle insistent

---

<sup>42</sup> AN, F 7 12838/839.

<sup>43</sup> AD, 166 M 13. Ainsi, tous les biens de L. A. Jaquet appartiennent à sa femme.

<sup>44</sup> En pourcentage, en 1931, la communauté suisse est le groupe qui, sur le plan national, connaît, chez les hommes, le plus de mariages mixtes.

les consulats suisses,<sup>45</sup> persuadés que les migrants de «la campagne» sont moins bien informés que les citoyens. Car, G. Arlettaz, entre autres, livre une piste essentielle dans un de ses articles.<sup>46</sup> La construction de l'identité et la façon dont est vécue la migration ne dépendent pas seulement de la qualité de l'acceptation, mais remontent à des caractéristiques plus anciennes qui permettent de comprendre la manière dont la mémoire de la migration va ou ne va pas se développer dans le pays d'accueil. De fait, les ouvriers de l'industrie voire les artisans fournissent la plupart des naturalisés pour au moins deux raisons. D'une part, ils sont déjà inscrits, avant leur départ, dans un processus irréversible, qui les a coupés de leurs racines, en les menant la plupart du temps vers les centres urbains. Ils adoptent donc sans difficulté cette nouvelle identité et renoncent irrémédiablement à tout contact avec le pays d'origine. D'autre part, ces métiers, souvent peu qualifiés, sont les premiers touchés par la crise et les mesures visant la main-d'œuvre étrangère, ce qui explique également la seule «vague» de naturalisation notée qui se situe entre 1926 et 1932.<sup>47</sup>

Mais cette réflexion n'efface tout de même pas une impression dominante pour les agriculteurs et les fromagers: celle du manque de besoin mais aussi d'envie, quelles que soient les circonstances du processus migratoire. Car, à l'inverse d'autres secteurs, celui-ci a du mal à se moderniser et lie son mode de vie à des sentiments conservateurs exportés généralement en même temps que ses membres. L'immigration se justifie par une recherche quasi incessante d'une mise en conformité du paysage avec un idéal importé de Suisse. Ses membres font par exemple venir leurs propres vaches, nomment quasi systématiquement leurs fromageries le «Chalet», conservent la langue et la tenue traditionnelle sur plusieurs générations. En conséquence, cette communauté devient généralement française à la seconde génération, sans que la première ne cherche ou ne soit contrainte à précipiter sa fusion administrative.

---

<sup>45</sup> AF E 2400 –/9001, vol. 15 A. A noter toute la circonspection du consul de Besançon en 1929: «Die meisten dieser Naturalisierten werden infolge Unkenntnis der Gesetze Doppelbürger und dies ohne ihr Wissen, da in den wenigsten Fällen das Ausbürgerungsgesuch gestellt wird, in der Meinung, dass durch die erfolgte Naturalisierung das Schweizerbürgerrecht automatisch aufgehoben werde.»

<sup>46</sup> Arlettaz, G. (note 26), p. 9.

<sup>47</sup> 27 dossiers concernent ces seules 7 années. A titre de comparaison, entre 1900 et 1926, seuls 16 dossiers sont disponibles; parmi eux seuls 5 concernent les années 1910–1924.

## B. Une assimilation incomplète des fromagers et agriculteurs

Le témoignage d'un migrant de la première génération attire notre attention sur ces liens complexes: «Si je changeais de nationalité je serais un mauvais Suisse et avec un mauvais Suisse on ne peut pas faire de bons Français»<sup>48</sup>, étrange et subtile expression qui résume de façon très précise l'état d'esprit dominant. Cette remarque confirme et reprend implicitement la notion que la société française puis le législateur introduisent progressivement dans les concepts de description des composantes de la société. Ils créent le statut de «naturalisé», qui n'est guère plus enviable que le statut d'«immigré»<sup>49</sup>. Le naturalisé ne peut pas espérer une acceptation totale, d'autant que les idées propagées dans les cercles conservateurs sont reprises par les pratiques républicaines:

«L'illusion qui s'imagine faire un Français en France avec un décret inséré au Bulletin des Lois est parente de celle qui s'imagine faire de la richesse en manœuvrant la planche à billets.»<sup>50</sup>

L'assimilation des premiers migrants a, en ce sens, quelque chose d'incomplet: non dans sa qualité, mais dans son étendue. Ils s'intègrent et s'assimilent, à terme, totalement et parfaitement à un réseau économique, villageois, départemental, ce qui est bien plus décisif que l'adhésion pleine et entière à une communauté intangible, celle de la République. A l'échelle nationale, la Suisse de l'enfance semble trop présente pour être oubliée totalement. Les deux coexistent: l'une monopolise les sentiments, l'histoire personnelle; l'autre les aspects matériels pris ici dans un sens mélioratif, mais qui nécessitent une acculturation souhaitée mais progressive. Dans tous les cas, ne rien oublier du pays, ni de la langue, ni de son histoire, compte dans les stratégies d'installation en France.

---

<sup>48</sup> Delfosse, C., «Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est», *Etudes Rurales*, Paris, Ecole pratique des hautes études/section économique et sociale, «Etre étranger à la campagne», juillet-décembre 1994, no 35/136, p. 144.

<sup>49</sup> Dès 1927, les naturalisés récents n'ont plus le droit de vote (Noiriel, Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 335 p.).

<sup>50</sup> De Roux, Marie, «L'action française», 17 octobre 1926, cité par Schor, R., *Histoire de l'immigration en France de la fin du 19ème à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 79.

Pourtant, la difficulté d'assimilation parfois notée n'a pas pour seule source le migrant. Si, au XIX<sup>ème</sup> siècle, le fromager était considéré comme un sorcier, son image évolue en même temps que la société. Il est bientôt précédé de toute une imagerie quasi publicitaire, qui, bien que toujours crainte sous certains aspects, va contenir également une part de rêves qui provoquent un certain type d'attente chez les Français. En ce sens, le choix publicitaire de l'entreprise Graf est troublant. Dans les années 1930, une brochure destinée aux enfants utilise des personnages fétiches, en eux-mêmes déjà fort évocateurs d'une stratégie d'alliance: Graf et Tartinette. Leur aventure, qui les mène de l'alpage à l'usine a pour lieu la haute montagne, la Suisse, et non la moyenne montagne du Jura, où l'entreprise est pourtant installée. En revanche, l'ambiance est dominée par les couleurs tricolores. De manière très suggestive, les héros sont habillés en sans-culottes.<sup>51</sup> Cette ambiguïté du cadre marque symboliquement une volonté d'intégration mais également de différenciation, alors même que celle-ci, en collant à une image attendue, sert à «vendre», et à se faire accepter. Plus généralement, entre un Français de «second rang» et un Suisse conscient de son étrangeté, le choix est vite fait pour beaucoup. S'ancrer dans ses origines, pour mieux s'intégrer, telle est souvent la méthode tout à fait originale utilisée par les arrivants et parfois leurs enfants. Dans la fromagerie, la visibilité rend finalement acceptable, même si elle est à double tranchant. En effet, pendant le conflit, puisqu'elle a tardé à renoncer à ses liens aux pays, la communauté perd momentanément de ses acquis. Certaines expériences insistent alors sur la fragilité d'une intégration qui, certes bonne, n'en est pas moins souvent récente et, pour cette raison, mise en doute par les accueillants.

Enfin, il faut s'interroger sur l'existence actuelle d'une Association suisse de Haute-Marne, dont certains membres ont été ou sont encore impliqués dans la vie politique locale ou dans des associations d'anciens combattants. L'étonnement est d'autant plus sensible, que, contrairement à tous les autres départements de l'Est, où des associations sœurs existent, aucune ne s'était jamais officiellement organisée dans l'entre-deux-guerres. On y trouve une écrasante majorité de descendants de fromagers et de métiers agricoles. Cette constatation pose le problème de la transmission de la mémoire chez les migrants et de ses lieux concrets comme inintelligibles. Sur cette recherche des lieux de mémoire s'impose cette même remarque: en ayant identifié les acti-

---

<sup>51</sup> *Graf & Tartinette.*

vités de la fromagerie et de la laiterie à ceux qui les pratiquent, les accueillants ont contribué à cette transmission. Garder la nationalité et la transmettre, avec tout ce qu'elle comporte en références culturelles, est perçu depuis un demi-siècle comme un moyen de se faire accepter.

Finalement, si les arrivants connaissent des difficultés, c'est moins en rapport avec leur nationalité qu'avec ce que quelques aspects de leur culture réveillent comme peur dans des sociétés d'accueil, traumatisées par l'expérience immédiate de deux guerres. Car leurs arrivées ont eu l'intérêt d'apporter de nouveaux éléments d'identité dans les campagnes au moment où les cultures traditionnelles françaises se perdent progressivement. Seulement ces nouveautés ne s'imposent ni directement, ni totalement, ce qui a rendu l'accueil relativement ambigu, voire paradoxal. Face à celui-ci, deux attitudes dominent au sein de la communauté. Alors qu'une grande partie des arrivants ne souhaite pas, au moins dans un premier temps, se départir de son identité de «Suisse de l'étranger», cette étrangeté a pu être, en même temps, un argument de vente essentiel. Accompagnant ces gens de métiers spécialisés, porteurs de la nouveauté, une autre partie de la migration, moins technique, concurrente directe de la main-d'œuvre française, cherche une prompte assimilation, sans transmettre la mémoire de la migration. Ceux-ci ne peuvent en effet pas bénéficier de ce «bonus» à l'étrangeté, dont profite fromagers et bergers, dont l'activité est bientôt identifiée aux Suisses.

## Zusammenfassung

Der Artikel beschreibt die Ansiedlung und die Integration von Schweizern im Osten Frankreichs und im Departement Haute-Marne zwischen 1880 und 1939. Dieses Departement liegt nahe genug bei der Grenze, um die Besonderheiten der Migration im Nahbereich verfolgen zu können, und gleichzeitig genügend weit entfernt, um verschiedenste Gesetzmässigkeiten der Migration messen zu können. Ab Ende des 19. Jahrhunderts ist ein zunehmender Wechsel von der temporären zur definitiven Migration zu verzeichnen, welche stark an einen bestimmten Beruf, nämlich den des Käasers, gebunden ist. Weiterhin konstant ist die Bedeutung der Landarbeiter. Die mehrheitlich in den 1920er-Jahren zugewanderte Migrantengruppe zählte 1939 rund 1000 Personen, während es 1880 erst 200 gewesen waren.

1939 bietet die Gemeinde der Schweizer das Bild eines umgekehrten Eisbergs: Der grösste Teil – hauptsächlich Käser und Landwirte – ist sichtbar, bekannt, akzeptiert und integriert. Sie alle kamen im Zuge einer wirtschaftlichen Verbindung, die sich – von der Schweiz ausgehend – immer weiter westwärts entwickelte und um 1900 die Haute-Marne erreichte. Weit davon entfernt, den Menschen im Aufnahmegebiet zur Last zu fallen, übernahm dieser Teil der Migrantengemeinschaft eine Schlüsselrolle im Wirtschaftsgefüge, die den schwierigen Akzeptanzprozess erleichterte. Die Sprache (es waren mehrheitlich Deutschschweizer), die Konfession, aber auch die Neutralität waren jedoch wesentliche Faktoren für die Identitätsbildung der Gruppe, deren Integration paradox war: Die Migration verlief zwar individuell, doch war die Mehrzahl der Migranten in ein familiales oder berufliches Netz eingebettet, welches die Bewahrung der ursprünglichen Strukturen einer sozialen Gruppe ermöglichte, die wohl sehr anpassungsfähig, aber nur schwer assimilierbar war. Und es ist gerade dieses Migrantennetz, das sich die Erinnerung an seine Herkunft am stärksten bewahrt hat, welches die regste Beteiligung am gesellschaftlichen Leben in Frankreich aufwies.

Typisch für den restlichen Teil der Migrantengemeinde – hauptsächlich Arbeiter und Handwerker – ist ihre fehlende Dichte. Ihre zahlenmässige und wirtschaftliche Bedeutung lässt sich schwer abschätzen. Wenn der Entschluss zur Niederlassung gefasst wurde, wenn ein Migrant in eine französische Familie einheiratete, wurden häufig alle Brücken zur alten Heimat abgebrochen.

Jedenfalls wurden die Zuwanderer – trotz vereinzelter Schwierigkeiten – gut aufgenommen und sie blieben von den diskriminierenden Massnahmen verschont, die – vor allem in den 1930er-Jahren – gegen die Ausländer in Frankreich getroffen wurden. Während dies in der Haute-Marne frappant war, trifft diese Feststellung für die anderen Departemente des Ostens schwerlich zu, stellten die Schweizer als unqualifizierte Arbeiter und Angestellte dort doch eine *direktere Konkurrenz* zu den einheimischen Arbeitskräften dar.

## Compendio

Il presente articolo analizza il modo in cui tra il 1880 e il 1939 si sono insediati e integrati gli svizzeri nella Francia orientale e nel dipartimento della Haute-Marne. Questa regione è vicina alla confine quanto occorre per co-

gliere le particolarità delle migrazioni e lontana quanto basta per misurare le varie logiche della migrazione. Alla fine dell'Ottocento l'emigrazione da temporanea inizia a farsi definitiva, identificandosi sempre più con un settore, quello della produzione del formaggio, e con una costante: l'importanza dei lavoratori agricoli, che arrivati soprattutto negli anni Venti saranno un migliaio nel 1939, contro gli appena 200 del 1880.

Nel 1939, la maggioranza della comunità svizzera, composta soprattutto di casari e agricoltori, è visibile, nota, accettata e integrata. L'emigrazione ha in questo caso seguito una logica economica che si è andata sviluppando in modo lineare dalla Svizzera verso occidente fino a raggiungere la Haute-Marne nel 1900. Lungi dall'essere a carico del paese d'accoglienza, questa parte della comunità ha svolto un ruolo economico determinante, che ha accelerato il solitamente lento processo di accettazione. E ciò malgrado la forte identità di gruppo che si è creata grazie a valori come la lingua – trattandosi per lo più di germanofoni –, la religione ma anche la neutralità. L'emigrazione, pur trattandosi di un'esperienza individuale, si è infatti sviluppata per lo più lungo le maglie di una solida rete di rapporti familiari e di lavoro, che ha consentito la conservazione delle strutture originarie di un gruppo sociale dalle notevoli capacità di adattamento ma difficilmente assimilabile. Nonostante ciò questo gruppo, che più di ogni altro ha conservato la memoria delle proprie radici, è anche quello che più di tutti partecipa alla vita sociale francese.

L'altra parte della comunità svizzera, di matrice prevalentemente operaia e artigianale, si contraddistingue per la sua assenza di densità; la sua importanza sia numerica che economica è difficile da stimare. Una volta decisi di insediarsi in pianta stabile e una volta congiuntosi ad una famiglia francese, non è raro che l'immigrato rompa tutti i ponti con la Svizzera.

Tutto sommato, nonostante non siano mancate difficoltà puntuali, gli emigranti svizzeri sono stati accolti bene e sono stati risparmiati dai provvedimenti discriminatori che hanno colpito soprattutto negli anni Trenta gli stranieri in Francia. Se ciò è vero per la Haute-Marne, non altrettanto si può dire per gli altri dipartimenti dell'est della Francia, dove i confederati hanno costituito, in qualità di operai e lavoratori non qualificati, dei concorrenti diretti per la mano d'opera indigena.

## Les Suisses en Haute-Marne

In	Studien und Quellen
Dans	Etudes et Sources
In	Studi e Fonti
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	28
Volume	
Volume	
Autor	Leu, Stéphanie
Auteur	
Autore	
Seite	227-248
Page	
Pagina	
Ref. No	80 000 306

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.